



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 26/02/2026

*DELIBERATION N° 016/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Carole CARTON
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à François RALLO
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Jean PEZIN
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Robert TARDA
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jordi DELCLOS
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absent excusé : Richard VENDRELL

Secrétaire de séance : Joseph CASCALES

OBJET : Adoption de la clé de répartition relative à la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) sur les linéaires de réseaux des Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC) pour le concessionnaire ORANGE.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du transfert de la voirie aux communes (cf. loi 3DS du 21/02/2022), les RODP (ENEDIS et GRDF) ont été réparties selon des clés de répartition suivant la présence de linéaires de réseaux sur les VIC et sur les voiries communales.

Or, il précise qu'à ce jour, rien n'a été défini pour la RODP ORANGE eu égard au peu d'éléments techniques disponibles (pas de cartographie précise du positionnement des câbles souterrains et aériens).

Par suite, M. Cosme Dilmé propose de régulariser au mieux cette situation pour 2026 en adoptant une clé de répartition qui tienne compte du pourcentage de VIC par rapport au total des voiries de la commune.

Ainsi, le total de la voirie dans la commune (voiries communales + VIC) est de 48 377 ml avec 42 055 ml de voiries communales et 6 322 ml de VIC, soit des VIC qui représentent 13,07% du total de la voirie.

En conséquence, afin de permettre à ORANGE de verser la part de RODP à la ville et celle à la Communauté Urbaine PMM, M. Cosme Dilmé propose d'adopter la clé de répartition suivante : 13,07 % de la RODP à la CU PMM et le solde de cette RODP à la ville au titre de l'occupation de son domaine public par le concessionnaire.

La « commission finances » qui s'est réunie le 24/02/26 a donné un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire.

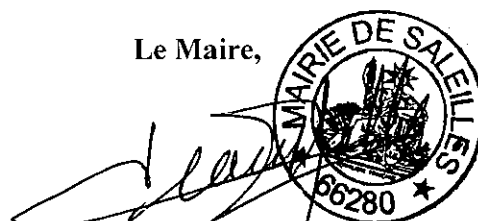
Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** la clé de répartition suivante pour 2026 pour la RODP ORANGE, à savoir, 13,07% de la RODP à la CU PMM au titre des VIC et 86,93 % de cette RODP à la ville au titre de l'occupation de son domaine public par le concessionnaire ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile pour mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : - 9 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260304-del-016-2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026